



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BRETAGNE

## Étude d'évaluation d'incidences Natura 2000 Retournement de prairie ou lande.

( Item n°2 de l'arrêté du Préfet de région du 1<sup>er</sup> décembre 2014 relatif au régime d'autorisation propre à Natura 2000)

**Définition des travaux réalisés :** *Retournement de prairies permanentes ou de landes, pour la partie de la réalisation prévue à l'intérieur d'un site Natura 2000, hors l'entretien nécessaire au maintien de la prairie ou de la lande, qui est entendue comme un travail superficiel du sol ou un entretien traditionnel. Le passage à la fraise rotative est considéré comme un retournement de prairie ou de lande.*

**ATTENTION, si la parcelle est identifiée en "prairie sensible » au titre de la conditionnalité de la politique agricole commune (PAC) (information disponible via Télépac : <https://www3.telepac.agriculture.gouv.fr/>), son retournement est interdit.**

**ATTENTION, le retournement des prairies permanentes en zones inondables est interdit (arrêté du Préfet de région du 14 mars 2014 établissant le 5<sup>ème</sup> Programme d'actions régional).**

**ATTENTION, pour les prairies constituées par des milieux humides oligotrophes, des pelouses sèches ou des mégaphorbiaies ainsi que toutes les landes constituant des habitats d'intérêt communautaire, il est fortement recommandé de ne pas envisager de retournement sur ces parcelles.**

### IDENTITE DU DEMANDEUR :

N° pacage (si exploitant agricole)	
Nom et prénom	
Adresse postale	
Téléphone	
Adresse électronique	

### LOCALISATION DE LA PRAIRIE OU LA LANDE CONCERNEE PAR LE RETOURNEMENT :

Prairie ou lande (indiquer le numéro d'ilôt PAC et/ou le n° de cadastre)				Classement en prairie naturelle à la PAC (oui/non)	Surface de prairie ou de lande retournée en site Natura 2000
n°ilôt PAC	commune	section	n° parcelle		

### PRECISIONS SUR LES TRAVAUX :

Objectif du retournement :

Date(s) ou période des travaux :

La parcelle est-elle \* riveraine d'un cours d'eau (1)  Oui  Non  
\* en pente vers un cours d'eau (1)  Oui  Non  
\* en zones humides (1)  Oui  Non

Un désherbant sera-t-il appliqué avant le retournement :  Oui  Non

Le retournement est-il accompagné d'un arrachage de haies ou d'une coupe de bois :  Oui  Non

Le retournement est-il accompagné de travaux de drainage :  Oui  Non

**ATTENTION : il est rappelé que l'arrachage de haie et les travaux de drainage doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences préalable spécifique. Ces travaux peuvent être soumis à d'autres démarches réglementaires : loi sur l'eau ou conditionnalité PAC par exemple.**

SITE(S) NATURA 2000 CONCERNE(S) :		Directive (1)	
		Habitats Faune Flore	Oiseaux
Nom			
Nom			

Un contact a-t-il été pris par le pétitionnaire avec le chargé de mission du site (1) (3) :  oui  non

**Objectif de conservation de ce(s) site(s) Natura 2000 :** (1) et (2)

**Habitats**  forestiers  landes, tourbières...  rivières/ zones humides  Autres : (préciser) .....

**Espèces animales et végétales**  à préciser (plantes, oiseaux, chauve-souris, insectes,...) : .....

**PRECISIONS SUR LES ENJEUX NATURA 2000 LIES A LA PRAIRIE OU LA LANDE A RETOURNER:** (1) et (2)

	OUI	NON
* Présence d'habitats d'intérêt communautaire sur la prairie ou la lande à retourner*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Présence d'habitats d'intérêt communautaire sur une parcelle contiguë	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Présence d'espèces ou d'habitat d'espèces Natura 2000 dans la prairie ou lande à retourner** (par ex : espèce végétale ou site de nidification d'oiseau d'intérêt communautaire)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Présence d'habitat d'espèces Natura 2000 sur une parcelle contiguë	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Présence d'un gîte à chauve-souris (espèce d'intérêt communautaire) à moins de 5km de la prairie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

\* les landes sont toutes des habitats d'intérêts communautaires

\*\* attention à la présence d'espèces protégées, en particulier d'espèce de flore protégée dont la destruction est interdite

**Si au moins UN « OUI » coché =>** vous devez apporter les compléments nécessaires afin d'évaluer l'incidence des travaux projetés sur les espèces et habitats pour lesquels ce site a été désigné, et préciser les modalités de suppression de ces incidences (voir page suivante).

**Si AUCUN « OUI » coché =>** retournement considéré sans incidence significative sur le(s) site(s) Natura 2000 cité(s) ci-dessus. L'évaluation d'incidence est terminée, datez et signez...

Fait à ....., le.....  
Signature du demandeur :

**JOINDRE :**

**Une carte de localisation du projet au 1/25 000<sup>e</sup>.** Cette carte devra situer la ou les parcelles concernées par le projet par rapport au périmètre du site Natura 2000

**Un plan de localisation précis des travaux projetés** sur fond de cartographie des habitats d'intérêt communautaire (2) sur lequel la zone d'évolution des engins sera également positionnée.

**Un ou plusieurs schémas, plans présentant les travaux si nécessaires à la compréhension.**

**Le présent formulaire est à transmettre à la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) concernée par le lieu du projet de travaux (voir coordonnées en dernière page).**

- (1) cocher la case concernée
- (2) les données relatives à Natura 2000 (fond cartographique, données faune et flore...) figurent sur les sites [http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/10/Nature\\_Paysage.map](http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/10/Nature_Paysage.map) ou sont à demander à l'opérateur du site Natura 2000 concerné (voir note ci-dessous)
- (3) coordonnées des opérateurs N2000 sur la page dédiée du site Internet de la DREAL : <http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/documentations-et-contacts-a2545.html>

### **SUITE DE L'ETUDE D'EVALUATION D'INCIDENCES NATURA 2000**

#### **si au moins un OUI a été coché dans le questionnaire précédent relatif aux enjeux Natura 2000 liés à la prairie ou la lande a retourner**

Mesures permettant de supprimer les incidences sur les habitats ou espèces pour la conservation desquels le site Natura 2000 a été désigné :

(ex. : mise en défens de zones sensibles, période de travaux, matériel ou technique employés, maîtrise des matières en suspension lors des travaux, sensibilisation des entreprises...).

Pour faciliter la compréhension des mesures proposées, tout document détaillant les mesures ainsi que des plans et schémas peuvent être annexés au présent formulaire.

Je m'engage à respecter l'intégralité de ces mesures.

Fait à .....

Le .....

Signature du demandeur :

**Contacts au sein des services de l'État en département :**

Service en charge du régime d'autorisation propre à Natura 2000

Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) des Côtes d'Armor Service Environnement 1, rue du Parc CS 52256 22022 SAINT-BRIEUC Cedex tel : 02 96 62 47 62 courriel : <a href="mailto:ddtm-se@cotes-darmor.gouv.fr">ddtm-se@cotes-darmor.gouv.fr</a>	Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) du Finistère Service Eau et Biodiversité 2, Boulevard du Finistère 29 325 QUIMPER CEDEX tel : 02 98 76 59 55 courriel : <a href="mailto:ddtm-seb@finistere.gouv.fr">ddtm-seb@finistere.gouv.fr</a>
Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) d'Ille-et-Vilaine Service Eau et Biodiversité 12, rue Maurice Fabre CS 23167 35031 RENNES CEDEX tel : 02 90 02 31 38 courriel : <a href="mailto:ddtm-seb@ille-et-vilaine.gouv.fr">ddtm-seb@ille-et-vilaine.gouv.fr</a>	Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) du Morbihan Service Eau Nature et Biodiversité 11, Bouvelard de la Paix BP 508 56019 VANNES CEDEX tel : 02 97 68 21 79 courriel : <a href="mailto:ddtm-sbef-nfc@morbihan.gouv.fr">ddtm-sbef-nfc@morbihan.gouv.fr</a>